

FORMATION : ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Septembre 2018

INSCRIPTION

Principes généraux

Toute personne ayant une fonction et souhaitant participer à une action de formation doit être adhérente et avoir fait sa demande de nomination.

Les inscriptions en formation se font depuis l'intranet SGDF.

Avant de commencer le processus d'inscription, assurez-vous que votre email et votre numéro de téléphone soient corrects dans votre fiche adhérent en cliquant sur le lien « Voir ma fiche adhérent » dans le menu à gauche de la page d'accueil.

Si les informations vous concernant sont erronées, vous pouvez les corriger en cliquant sur le lien « Modifier l'adhérent » dans le menu à gauche de la page. N'oubliez pas de valider les changements.

Une « notice Intranet : s'inscrire en formation » détaillant les étapes est disponible au téléchargement dans « docs en stock » du site internet sgdf.fr

Suivant le type de formations choisies, le responsable de groupe et/ou le délégué territorial devront valider la demande avant que le service formation accepte définitivement l'inscription.

Pour chaque formation, il y a une date limite pour s'inscrire et un nombre de places limité.

Toutefois, n'hésitez pas à contacter le service formation. Il y a parfois des désistements. Le service formation vous indiquera les éventuelles possibilités et disponibilités existantes.

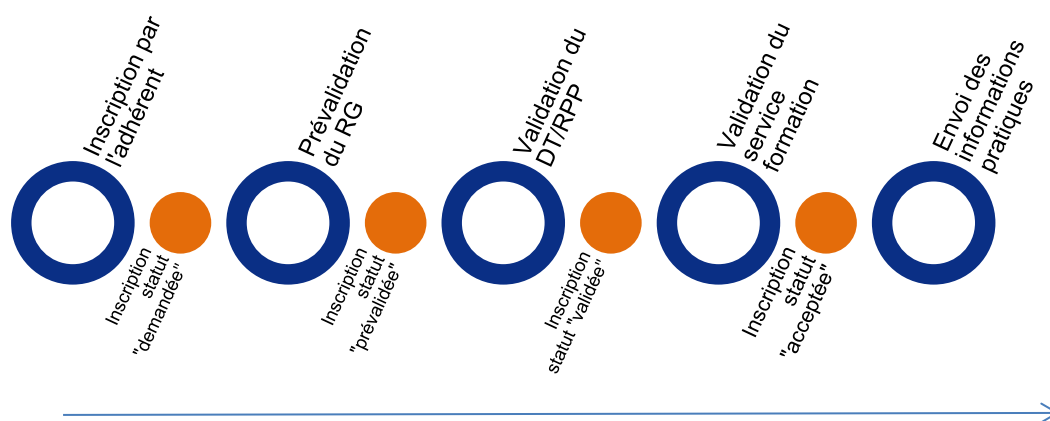
La validation d'une inscription en formation par l'Intranet

La validation d'une inscription est un processus qui permet « aux prescripteurs », (soit les responsables de groupe RG pour l'échelon local soit les délégués territoriaux DT et/ou les responsables de pôle pédagogique RPP pour l'échelon territorial) d'assurer à la fois l'accompagnement du futur stagiaire dans son cursus de formation ainsi que le suivi administratif des départs en formation (accord du règlement de la formation par prélèvement bancaire).

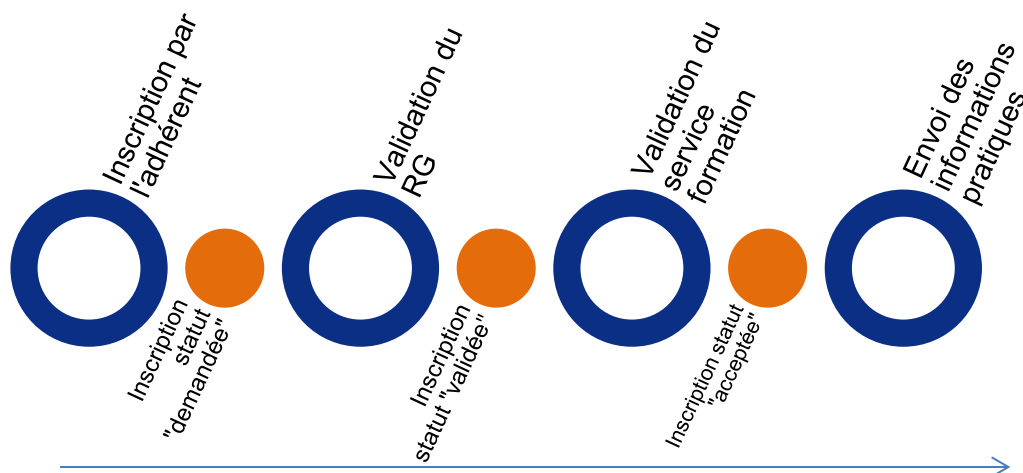
A chaque étape de validation, des mails automatiques sont envoyés pour informer le stagiaire de la situation. Vous pouvez aussi suivre l'avancée d'une inscription sur l'onglet *Formation* des fiches adhérent.

Chaque formation a son processus de validation :

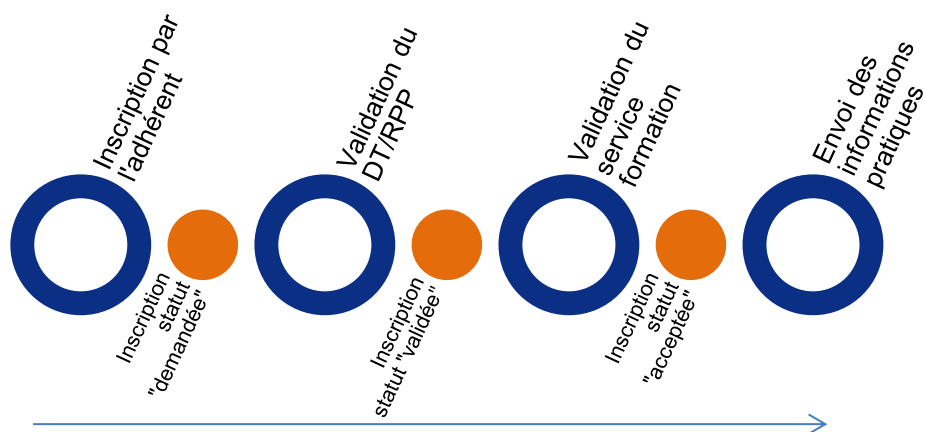
Processus de validation pour les stages Appro, CHAM, Formation de Formateurs, Module Animateur de Scoutisme et Campisme, Module Appro Accueil de Scoutisme et STAF



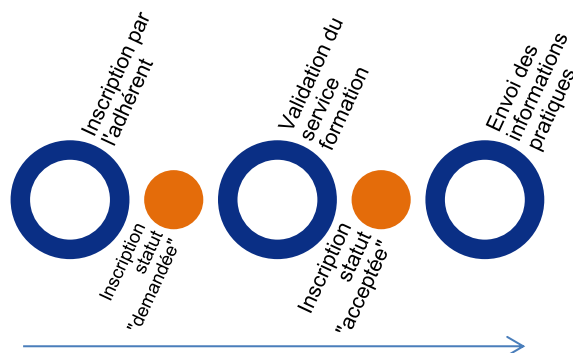
Processus de validation pour les Formation compagnons, Formation des accompagnateurs compagnons, Formation des Aumôniers et Animateurs Cléophas & Formation des Responsables Farfadets, Formation des secrétaires-trésoriers, Formation Marine, Module Appro Animation, Tech, VDL.



Processus de validation pour les Formations des équipes territoriales et Formation des responsables de groupe



Processus de validation pour les formations des Equipiers Nationaux



Points d'attention

Si les prescripteurs (Responsable de groupe pour les groupes et le Délégué territorial et/ou le Responsable de pôle pédagogique pour les territoires) ne souhaitent pas que des stagiaires partent en formation, nous leur demandons d'annuler le plus rapidement possible la demande de formation pour laisser la place à un autre adhérent.

Dans les six jours précédant le stage, toute demande d'inscription non validée sera automatiquement validée par le service formation, dans la limite des places restantes.

Le responsable de groupe, le délégué territorial, le responsable du pôle pédagogique seront systématiquement informés par mail automatique de l'Intranet lorsque des validations d'inscription seront requises.

Un responsable de groupe qui s'inscrit à une Formation des formateurs, à un Appro, ou à un Module Appro ne peut ni lui-même ni ses adjoints, effectuer de validation. Merci de prendre contact avec le service formation. en précisant : le nom du stagiaire et la formation afin que le service formation puisse effectuer la validation locale à leur place. (formation@sgdf.fr)

Formation compagnons 1er & 2ème temps

Tous les compagnons sont attendus en équipe avec leurs accompagnateurs compagnons pour participer à ces formations. Elles sont essentielles pour la réalisation des expériences courts et longs.

Chaque participants (Compagnons et Accompagnateurs Compagnons) doivent s'inscrire individuellement à l'action de formation.

Les pionniers et caravelles

Les pionniers ou caravelles ne sont pas destinataires principaux des formations d'animation.
Tout cas particulier concernant un pionnier ou une caravelle sera soumis à l'accord du délégué territorial (DT) et responsable du pôle pédagogique (RPP)

TRAITEMENT FINANCIER DES FORMATIONS

TARIF DES FORMATIONS

TECH et APPRO : 438€

CHAM et STAF :

Stagiaire Couchage en dur : 555€

Stagiaire Couchage campé : 480€

Stagiaire hors adhérent Scoutisme Français : 880€

Patron d'embarcation jeune 350€

WEEK-END

Formations de 2 jours :

Stagiaire Couchage en dur : 57€

Stagiaire Couchage campé : 48€

Formations de 3 jours : (MAA et MAAS) 81€

Formation de 1 jour (JADE) : 20 €

Formations des compagnons : 36€

Module appro rencontre internationale : 48€

Module animateur scoutisme et campisme : 199€

Formation initiale de l'équipe nationale : 21€

Patron d'embarcation adulte : 120€ (4 jours) 80€ (3 jours)

Pénalités financières

- Cas 1 : Annulation au-delà de 5 jours avant le début de la formation: **0 euros pénalités.** *Pour une formation commençant le samedi, le dernier jour d'annulation est le dernier dimanche avant le début de la formation.*
- Cas 2 : Annulation entre 5 jours avant le début de la formation et 1 jour avant le début de la formation : **25% du montant total sera conservé par le service formation.** *Pour une formation commençant le samedi, le dernier jour le vendredi, soit la veille du début de la formation.*
- Cas 3 : Annulation ou non présentation le jour de début de la formation : **100% du montant total sera conservé par le service formation**

Dans les cas 2 et 3, merci de contacter le service formation (formation@sgdf.fr). En fonction des situations et des formations, le service formation peut demander un justificatif afin de ne pas engendrer de pénalités.

Fonctions secondaires

Pour les personnes ayant une double fonction dans le mouvement, c'est la fonction principale qui sera prise en compte par l'Intranet pour définir qui doit valider la demande et c'est cette structure qui sera prélevé du montant de la formation.

Toute personne souhaitant accéder à une formation pour sa fonction secondaire doit contacter le service formation (formation@sgdf.fr)

Fonds d'aide au déplacement

Dans le cas d'une annulation de stage du fait du service formation ou qu'aucun stage ne soit disponible sur le centre de ressources à vos dates de disponibilité, vous pouvez faire une demande d'aide au déplacement. Vous devez contacter le service formation par mail pour recevoir le formulaire et les conditions d'attribution.